

Pilier 2 : maîtriser la mise en œuvre des règles GloBE

(1/1)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 demi-journée
Distanciel : 1 demi-journée
Soit 3h30 au total

PRIX

650 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex

N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables ou membres des départements normes et consolidation
- Responsables ou membres du département fiscalité
- DAF

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Déterminer le périmètre et le statut des entités du groupe au regard des règles GloBE
- Analyser les conséquences des différentes options proposées par les nouvelles règles
- Déterminer le taux effectif d'imposition par juridiction et l'impôt complémentaire en tenant compte des règles de l'OCDE

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Teams, Webcam et microphone fonctionnels, connexion internet à haut débit

PROGRAMME

CONTEXTE, CHAMP ET PERIMETRE D'APPLICATION DE PILIER 2

- Concepts généraux
- Principales étapes d'analyse
- Périmètre des entités constitutives

CALCULS DU TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION

- Détermination du Bénéfice (perte) Admissible
- Détermination des Impôts Concernés

DETERMINATION DE L'IMPOT COMPLEMENTAIRE

- Calcul de la top-up tax (impôt complémentaire)
- Allocation de l'impôt complémentaire au sein d'une juridiction

LES MESURES DE SAUVEGARDE

- Règles de simplification « safe harbors »
- Revue des trois tests alternatifs

DECLARATION D'INFORMATION GLOBE ET ETATS FINANCIERS

- Obligations déclaratives
- Incidences sur les états financiers

